



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Christofle

Question orale n° 130

## Texte de la question

M. Patrick Braouezec attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'entreprise Christofle, a Saint-Denis. A la suite de la decision de delocaliser au Bresil la production des grosses pieces d'orfevrerie, cette entreprise doit faire l'objet d'un plan de restructuration qui supprimera 200 a 300 emplois. Compte tenu des declarations repetees du Gouvernement de faire de la relance de l'economie et de l'emploi une priorite nationale, il lui demande en consequence si des mesures seront prises pour suspendre ce plan, et plus generalement de faire part des dispositions envisagees pour stopper l'hemorragie des capacites industrielles nationales vers d'autres pays, ceux en voie de developpement en particulier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Braouezec Patrick](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 130

**Rubrique :** Produits de luxe

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 1993, page 1647

**Réponse publiée le :** 18 juin 1993, page 1740

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 juin 1993